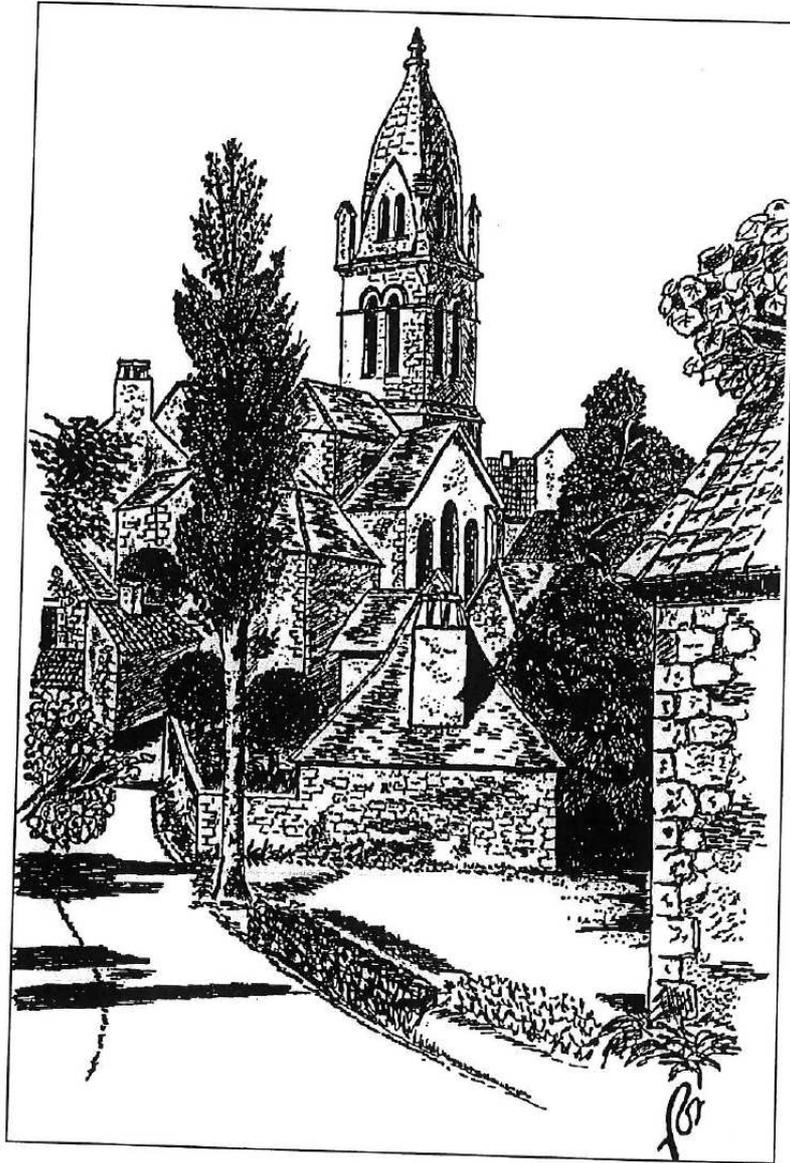




Lou Tambourinaire



Bulletin Municipal d'Informations
de la commune de FAUX-EN-PÉRIGORD

Trimestriel Communal publié par la Commission Municipale de l'Information
(Distribution gratuite)

N° 161 – AVRIL 2016

SOMMAIRE

	PAGES
Le mot du Maire.....	1
LA VIE MUNICIPALE	
Réunion du Conseil Municipal	
▪ Du 16 février 2016.....	2,3,4,5
Nouveaux habitants.....	6
Information à la population.....	6,7,8,9,10,11,12
LA VIE DES ASSOCIATIONS	
Les Associations de la Commune.....	13
ABT	14
Les Boulistes de FAUX	14
Comité des fêtes et Les Boulistes de FAUX (1 ^{er} Mai).....	15
2CV en Fauxlie's	16,17
Création et loisirs (Théâtre)	17
Football Club de FAUX (vide-grenier et après-midi découverte)	18,19
Autres manifestations et associations.....	20
INFORMATIONS DIVERSES	
Communauté de Communes Portes Sud Périgord.....	21
Renseignements utiles	22
Permanences	23
Mémento.....	24
Paroisse St Martin des Vignes.....	24
Commerçants et artisans de la commune	25



Rédaction	Alain LEGAL Yolande FORMAGGIO Laure BOURDÉ
Tirages	Mairie de FAUX
Distribution	Les élus



LE TAMBOURINAIRE PAR COURRIEL

*Nous pouvons vous envoyer, si vous le souhaitez, le TAMBOURINAIRE par courriel.
Pour cela, il suffit simplement de nous communiquer votre adresse e-mail ; nous économiserons ainsi du papier....*

LE MOT DU MAIRE

Mesdames et Messieurs, chers administrés

L'arrivée du printemps marque pour la commune, comme tous les ans, le vote du budget communal. Malgré les dotations d'état encore en diminution, nous souhaitons ne pas augmenter la fiscalité pour l'ensemble des contribuables de la commune comme nous l'avons fait depuis 8 ans.

A cet effet nous allons neutraliser l'augmentation de 3 % des taux des 4 taxes proposée au vote par la communauté de communes, en baissant du même montant les taux communaux. Comme vous avez pu le constater, les chantiers continuent sur la commune, et l'année 2016 sera encore une année marquée par de nombreux travaux. Nous sommes conscients que ceux-ci peuvent provoquer des contraintes ou quelques désagréments à votre rencontre, aussi nous vous demandons d'être patients et tolérants, car ils ont pour but une amélioration des services et de notre cadre de vie.

Dans ce bulletin nous relayons une information importante sur l'influenza aviaire « grippe aviaire » émanant de la préfecture, à destination des particuliers détenteurs de volailles. Nous sommes chargés de recenser tous les détenteurs de volailles (palmipèdes ou gallinacées) et nous avons envoyé un courrier d'information aux personnes que nous avons pu identifier. Toute personne concernée n'ayant pas reçu de courrier devra se faire connaître auprès de la mairie. Le confinement obligatoire devant avoir lieu du 18 avril au 16 mai.

Ces mesures sont menées en parallèle de mesures de sécurité mises en place par les éleveurs professionnels dont un certain nombre existent sur la commune.

Je souhaite finir mon édito en exprimant un sentiment partagé entre la colère et la tristesse face au comportement irresponsable et l'incivilité croissante de certains.

Vous pourrez voir dans ce bulletin des photos faisant état de dépôts sauvages d'ordures et de différents déchets déposés sur la commune. Ces personnes n'ont aucun respect, ni vis-à-vis du milieu ou l'on vit, ni vis-à-vis des autres. Je m'interroge de savoir quelle serait leur réaction si de tels dépôts avaient lieu dans leur jardin ou devant leur porte.

Je demande à tout administré témoin de dépôts sauvages sur la commune de bien vouloir le signaler à la mairie nous permettant de porter plainte à l'encontre des auteurs.

Pour finir sur une note optimiste, le conseil municipal étudie un projet d'aménagement d'un local pour l'installation d'une coiffeuse sur la commune. C'est un nouveau commerçant qui va s'installer apportant une dynamique supplémentaire à notre village. Je souhaite à cette occasion vous demander d'être acteur sur l'activité de nos commerces et de nos artisans permettant d'assurer et de conforter leur pérennité. En effet, ils ont un impact important sur la vie de notre village et je rejoins la démarche menée par la fédération du commerce rural de Dordogne « j'achète ici, mon village vivra » et vous ?

*Le Maire
Alain Legal*



CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2016

Le seize février deux mil seize, à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain LEGAL, Maire.

Etaient présents : LEGAL Alain, FONTAYNE Anne-Marie, ROMERO Emmanuel, BERNARD Christophe, DUMON Patrick, DORLÉAC Bernadette, DUBUC Bernard, FORMAGGIO Yolande, MELINSKY Monica, TEJERINA Stéphane.

Représentés : AGUESSE Rachel, DECONINCK Christophe, MARCOMINI Chantal.

Absents, excusés : BOILLIN Françoise, AUBUS Sylvain.

Monsieur Patrick DUMON a été élu secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Indemnité de fonction des élus,
- Demande de subvention FEADER pour la Mairie, Agence Postale – Pôle service au public,
- Demande de subvention LEADER pour le Belvédère à Canguilhem,
- Demande de subvention du Collège du BEAUMONT,
- Adhésion au Service Energies du SDE 24, rectificatif,
- Avenant à la convention de transfert de la compétence E.P, Rectificatif,
- Approbation du plan du cimetière et révision du règlement intérieur à faire,
- Modification du temps de travail de l'emploi d'Adjoint Administratif 2° classe,
- Appel à candidature pour le nettoyage de Canguilhem, cahier des charges,
- Construction de la Mairie ; appel à candidature pour l'architecte, cahier des charges,
- Convention de mise à disposition de la bibliothèque en faveur du GIFAAM,
- Questions diverses.

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 19 Janvier 2016, à l'unanimité.

1 – Indemnité de fonction des élus

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la loi du 31 Mars 2015 oblige les Communes de moins de 1 000 habitants à verser l'indemnité de fonction du Maire au taux plafond depuis janvier 2016.

Il précise que depuis les élections de Mars 2014, il avait demandé à percevoir 24,65 % de l'indice 1015 au lieu des 31 % possibles.

Le Conseil Municipal est dans l'obligation de délibérer pour se positionner sur l'enveloppe globale attribuée aux élus, au cas où le relèvement de l'indemnité du maire aurait pour conséquence un dépassement du plafond de cette enveloppe. Cette indemnité représente une contrepartie du temps passé et de l'investissement des élus dans leur tâche.

Compte tenu du respect de cette règle, il propose de conserver le pourcentage déjà appliqué à l'indemnité de fonction des Adjoints.

Le Conseil Municipal décide d'accepter cette proposition par 6 voix pour, 4 abstentions.

2 – Demande de subvention FEADER pour la Mairie, Agence Postale – Pôle service au public

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre des travaux de construction de la nouvelle Mairie, Agence-Postale et point service au public, plusieurs subventions sont acquises, à savoir ; la D.E.T.R pour 114 611 € - les CONTRAT d'OBJECTIFS pour 94 600 € - le FONDS D'AIDE aux COMMUNES du Conseil Départemental pour 20 000 € .

Nous avons sollicité la RESERVE PARLEMENTAIRE auprès de Mme Brigitte ALLAIN, Députée de la circonscription. Accordée pour 5000 € dans un 1^{er} temps cette aide est portée à 6 500 €. LA POSTE, dans le cadre du contrat de présence postale s'engage pour une enveloppe à déterminer comprise entre 15 000 € et 25 000 €.

Monsieur le Maire propose de déposer un dossier auprès de la RÉGION qui gère les fonds européens pour une subvention FEADER. Le montant de cette aide, lié aux m² dédiés au service au public, sera précisé ultérieurement.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de déposer une demande d'aide FEADER, à l'unanimité.

3 – Demande de subvention LEADER pour le Belvédère à Canguilhem

Plusieurs demandes de subventions ont été déposées pour aider au financement des travaux d'aménagement de l'ancienne tour du circuit de Canguilhem.

25 000 € sont accordés au titre des TERRITOIRES à ÉNERGIE POSITIVE pour la CROISSANCE VERTE (SCOT du BERGERACOIS). Des réponses sont en attente du CONSEIL DÉPARTEMENTAL (CO : Contrat d'Objectif), de l'état (DETR).

Monsieur le Maire propose de faire une demande auprès du PAYS du GRAND BERGERACOIS (fonds européen programme LEADER). Celle-ci sera faite en décalé, en accord avec la représentante de cet organisme, après retour des accords des dossiers DETR et CO, pour respecter le ratio de 20% d'autofinancement (80 % maximum légal de subventions pour un projet).

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à demander une aide LEADER, à l'unanimité.

4 - Demande de subvention du Collège de BEAUMONT

Lors de la séance du 19 Janvier, le Conseil Municipal a souhaité disposer d'informations complémentaires sur la demande de subvention du Collège de BEAUMONT en vue d'aider au financement d'un échange scolaire avec un collège de l'Oregon aux ETATS UNIS, pour un montant à notre convenance. Un enfant de FAUX participant à cet échange.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Emmanuel ROMERO, lequel apporte les précisions suivantes ; le budget total de ce voyage est de 28 600 €, le projet concerne 18 élèves, la participation demandée aux familles est de moins de 700 €, des actions d'autofinancement ont été mises en place tels que lotos, tombolas, booms, et certaines communes versent des subventions.

La discussion qui s'engage tient compte du fait que le Collège de BEAUMONT est celui de notre territoire, il reçoit tous les enfants de notre commune et si la Commune de FAUX participe c'est pour que cette action se réalise.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité du principe de versement d'une subvention.

Puis il décide du montant entre 100 et 150€. La somme de 150€ est retenue par 10 voix (3 pour 100€).

5 - Adhésion au Service Energies du SDE 24, rectificatif

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 22 Septembre 2015, la Commune de FAUX a renouvelé son adhésion au service énergies du SYNDICAT DEPARTEMENTAL d'ENERGIES 24 en Septembre 2015 contre participation annuelle de 400,50 €.

Le SYNDICAT DEPARTEMENTAL d'ENERGIES 24 nous avise que la commune étant déjà adhérente, la participation est réduite à 200 € par an. Le Conseil Municipal doit rectifier la délibération du 22 septembre 2015 en ce sens.

Le Conseil Municipal décide de rectifier ladite délibération, à l'unanimité.

6 - Avenant à la convention de transfert de la compétence E.P, Rectificatif

A la demande du SYNDICAT DEPARTEMENTAL d'ENERGIES 24, nous devons reprendre l'avenant approuvé lors du dernier conseil qui dit qu'à compter de février 2016, le SDE gèrera l'éclairage public de notre commune ; c'est donc le SDE qui facturera à la place d'EDF la consommation en électricité ; comme pour le paiement des factures EDF, la facture du SDE sera prélevée sur le compte de la Commune auprès de la Trésorerie.

C'est la procédure du prélèvement qui fait l'objet d'un avenant.

Monsieur le Maire signale que du fait de cette adhésion, le coût de la facture d'éclairage public a baissé d'environ 12 %. Il propose d'engager une démarche auprès du SDE pour installer des lampes LED et des installations autonomes du type bornes d'éclairage photovoltaïque dans l'optique de continuer à maîtriser cette dépense.

Le Conseil Municipal valide ledit avenant, à l'unanimité.

7 - Approbation du plan du cimetière et révision du règlement intérieur à faire

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le plan de l'extension du nouveau cimetière sur lequel sont matérialisés les emplacements des concessions ; ce plan a été réalisé par le bureau de géomètre GEOVAL de BERGERAC.

Il indique aux élus que ce travail a été demandé au géomètre dans un délai plus court que prévu en raison du décès de Sylvain AGUESSE ; sa famille souhaite acquérir une place dans cet espace dont il était propriétaire avant la vente à la commune.

La répartition des 33 concessions une place et des 52 concessions 2 places est prévue pour optimiser l'espace disponible. La numérotation des nouvelles concessions se fera dans la continuité de l'actuel cimetière dont les dernières concessions libres seront vendues en priorité.

La réglementation et les pratiques individuelles évoluent comme l'indique l'accroissement du nombre d'incinérations ou les demandes pour la pose de cavurne. Dans ce contexte Mr le Maire souhaite que le règlement intérieur du cimetière soit revu en profondeur. Une commission composée de Mesdames Anne-Marie FONTAYNE, Yolande FORMAGGIO, Bernadette DORLÉAC, Chantal MARCOMINI et Messieurs Patrick DUMON, Stéphane TEJERINA et Alain LEGAL se chargera de cette mission.

Le Conseil Municipal valide le plan de l'extension du cimetière et l'attribution de la concession N° 140 perpétuelle à la famille AGUESSE, à l'unanimité.

8 – Modification du temps de travail de l'emploi d'Adjoint Administratif 2° classe

Monsieur le Maire annonce au Conseil Municipal qu'il est indispensable d'anticiper le départ en retraite de Marie-Christine PAMPOUILLE dans deux ans et demi.

A cette fin Laure BOURDÉ a choisi, sur proposition du maire, de travailler à temps complet pour la commune de Faux passant de 27 heures à 35 heures.

Nous avons deux ans et demi pour former Madame BOURDÉ aux fonctions qu'assume actuellement Madame PAMPOUILLE, tâches qui sont de plus en plus complexes.

Dans le même temps Madame Éliane BRISSAUD a choisi de rejoindre une autre commune pour le mois de Juin 2016. Son contrat arrivant à échéance le 15 Avril 2016 ne sera pas renouvelé.

Monsieur le Maire propose de créer un poste d'emploi aidé, de préférence un CUI-CAE, à temps complet pour une durée de 12 mois renouvelable 1 fois, pour venir en soutien de Marie-Christine PAMPOUILLE et Laure BOURDÉ ; la transition se faisant ainsi progressivement sans accroître la masse salariale.

Le Conseil Municipal décide de porter à 35 heures le temps de travail de Laure à compter du 1° Juin 2016

Le Conseil Municipal décide de créer un CUI-CAE de 35 heures, à l'unanimité.

9 - Appel à candidature pour le nettoyage de Canguilhem, cahier des charges

Cet appel d'offres a été décidé lors de la séance du 22 Septembre 2015, Monsieur le Maire a finalisé le cahier des charges définissant les travaux à effectuer, et les conditions et les délais à respecter, un relevé de photos des différents bâtiments et des structures présentes sur le site a été réalisé.

Les travaux correspondent au nettoyage du site par l'enlèvement des équipements divers du ball-trap et rallycross en fer et autres matériaux, l'enlèvement des éverites, et éventuellement le déplacement de plusieurs bâtiments.

Le but de l'opération étant que la vente des matériaux finance tout ou partie du nettoyage et le déplacement du bâtiment.

Monsieur le Maire propose de contacter les entreprises suivantes ; SIRMET de BERGERAC, SITA de BOULAZAC, VEOLIA de BERGERAC pour leur demander de faire une offre. Les courriers seront envoyés dans la semaine avec réponse attendue pour le 13 mars. Une visite sur place est prévue ; la fin des travaux est souhaitée avant l'été.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à lancer l'appel à candidature, à l'unanimité.

Le permis de construire du projet de ferme photovoltaïque a été accordé par Monsieur le Préfet depuis le 8 Février 2016.

Un complément d'étude environnementale a été effectué pour déposer auprès de La DIRECTION RÉGIONALE de l'ENVIRONNEMENT, de l'AMÉNAGEMENT et du LOGEMENT un dossier de demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées concernant notamment l'Azurée du serpolet, sa présence étant relevée sur des parcelles à côté du site.

Monsieur le Maire doit aussi rencontrer, avec les représentants d'URBASOLAR, les responsables de la DIRECTION RÉGIONALE de l'ARCHÉOLOGIE et de la CULTURE qui ont demandé la réalisation de sondages sur le site compte tenu de la présence d'un dolmen à proximité.

10 - Construction de la Mairie ; appel à candidature pour l'architecte, cahier des charges

Monsieur le Maire demande aux élus d'étudier le projet de cahier des charges pour la consultation des équipes de maîtrise d'œuvre, préparé par les services de l'AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE pour le projet de construction de la Mairie ; ce document a été envoyé aux élus ce jour.

Il commente ce projet, en explique le déroulement, précise que ce document est un pré-projet de l'appel d'offres nous permettant de choisir l'Architecte en charge des travaux qui sera sélectionné.

L'appel d'offres sera consultable en ligne sur le site de l'AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE.

11 - Convention de mise à disposition de la bibliothèque en faveur du GIFAAM

Monsieur Patrick DUMON présente le projet de convention de mise à disposition temporaire de l'ancienne bibliothèque à l'Association GIFAAM dont le siège social est à PLAISANCE dans le but de préparer la manifestation « Jour de Fête » du 5 Juin 2016 qui aura lieu à FAUX .

Cette convention fixe les conditions d'utilisation, assurance et mise à disposition des clefs.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention à l'unanimité

12 - Questions diverses

TAMBOURINAIRE

Mr DUBUC rapporte l'accueil très favorable d'habitants pour le dernier Tambourinaire et ses pages en couleur qui mettent en valeur événements et animations.

Cérémonie de la FNACA

Comme chaque année, une cérémonie du souvenir se tiendra le Samedi 19 Mars 2016 devant le Monument aux Morts de FAUX, avec la participation de représentants du conseil municipal, en vue de commémorer la fin de la guerre d'Algérie.

Ensuite, les représentants de la FNACA se rendront le mardi 12 Avril comme les années précédentes sur la tombe de Monsieur Christian BOUCHILLOUX, décédé pendant cette guerre.

Motion de soutien à la filière aviaire

Le conseil municipal a donné son appui à l'unanimité à la motion de soutien à la filière palmipède gras votée par l'assemblée du CONSEIL RÉGIONAL le 1^{er} Février 2016.

Local de l'ancienne POSTE

Le bail avec AMODIAG se termine le 9 Mars prochain. Le local ainsi libéré va permettre de répondre à la demande d'installation d'une coiffeuse. Des travaux et la mise en conformité de l'accès handicapés sont nécessaires pour permettre cette activité.

Monsieur Christophe BERNARD, Adjoint en charge des travaux, se charge de ce dossier et de l'évaluation des aménagements à réaliser.

Nous pouvons obtenir des financements LEADER, à hauteur de 40 % du coût hors taxes des travaux, toutes les autres aides possibles seront sollicitées.

Professionnels et commerçants

Face à des demandes croissantes de professionnels proposant leurs activités de commerces ambulants sur la commune ou la mise en place d'un marché hebdomadaire, Monsieur le Maire propose de mener une réflexion approfondie, de réunir une commission de travail et d'organiser une réunion le lundi 22 février 17 heures pour réfléchir à ces demandes et évaluer leur conséquences.

La commission en charge de ce dossier est composée de Mesdames Bernadette DORLÉAC, Monica MELINSKY et Messieurs Christophe BERNARD, Alain LEGAL.

Question scolaire

Le PROJET EDUCATIF TERRITORIAL de notre École est relancé après une réunion constructive parents-enseignants-élus à Issigeac le 10 Février 2016.

Réunion des Associations

Monsieur Emmanuel ROMERO, Adjoint en charge des relations avec les associations indique que cette réunion s'est très bien passée, l'achat des tentes et barnums est validée ; 4 associations seront représentées lors de l'Assemblée

Générale du CRÉDIT AGRICOLE du samedi 20 Février au cours de laquelle un chèque sera remis au COMITÉ des FÊTES.

Les associations ont fait des propositions intéressantes, le calendrier des actions de l'année est établi.

Des règles de montage et d'utilisation des chapiteaux seront fixées par convention. Mr ROMERO demande qu'elles soient respectées.

Les associations de FAUX ont fait un accueil favorable à l'idée de leur participation au PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL en faveur des enfants de notre École.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30

LA VIE MUNICIPALE

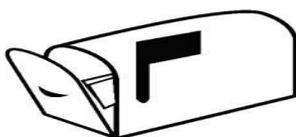
NOUVEAUX HABITANTS

Madame KIDDY Mary Elizabeth, « Le Bourg » à FAUX

Monsieur GUYON Yannick, « Les Galis » à FAUX

*Nous invitons les nouveaux résidents à venir se faire connaître à la MAIRIE et aux services de LA POSTE à ISSIGEAC, dès leur arrivée dans notre village.
Merci d'avance.*

INFORMATION À LA POPULATION



BOITES AUX LETTRES

Nous prions nos habitants de bien vouloir indiquer leur(s) nom(s) et prénom sur la boîte aux lettres. Ceci permettra de faciliter la distribution du Tambourinaire, la distribution du courrier du facteur, ainsi que le travail de numérotation des rues de la Municipalité.

Merci pour votre collaboration.

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Mesdames Dasolina MAZEAU et Marie Paule BLANC agents recenseurs sur la commune de FAUX début 2016 remercient la population de Faux de son aimable accueil et participation au recensement.



RÉSERVATION DE LA SALLE DES FÊTES ET DU MATÉRIEL (Tables et Chaises)

Compte tenu du nombre de plus en plus important des réservations de la salle des fêtes et du matériel notamment les tables et les chaises, nous sommes tenus d'être rigoureux ou plus stricts sur la procédure des réservations, à savoir que celles-ci ne seront prises en compte qu'après remise du document rempli en Mairie à cet effet.



MEUBLÉS SAISONNIERS - CHAMBRES D'HÔTES (Rappel)

➤ La **DÉCLARATION EN MAIRIE** des meublés saisonniers et des chambres d'hôtes est **OBLIGATOIRE** depuis la promulgation de la Loi du 22 juillet 2009 de développement et modernisation des services touristiques (dite Loi Novelli). La non déclaration est punie d'une amende de 3^{ème} classe.

➤ Seules les mairies peuvent valider la déclaration (NB. Le transfert de la compétence tourisme aux intercommunalités ne modifie en rien cette procédure qui reste du ressort exclusif des mairies).

➤ Tout changement concernant les éléments d'information que comporte la déclaration : changement de capacité

**INCIVILITÉS ET DÉCHARGES SAUVAGES SUR LIEU PRIVÉ DE LA
COMMUNE
CONSTAT DÉSOBLANT DE L'IRRESPONSABILITÉ DE CERTAINS**



INFLUENZA AVIAIRE - IMPORTANT
Pour tous les détenteurs de canards, oies ou de volailles du département
(Particuliers et professionnels)

La Préfecture a sollicité les communes afin de recenser les basse cours des particuliers et les professionnels ; tous les détenteurs de palmipèdes et/ou de gallinacés.

Un courrier accompagné d'une fiche de recensement et une plaquette d'information, ont été adressés :

- ✓ aux particuliers dont la Mairie avait connaissance,
- ✓ aux professionnels.

Si vous êtes détenteurs de canards, oies ou de volailles et vous n'avez pas reçu le courrier de la Mairie ; nous remercions toutes les personnes détenant des palmipèdes et/ou gallinacés qui n'ont pas été recensées, de vous faire connaître auprès de nos services afin de remplir une fiche.

INFLUENZA AVIAIRE – VIDE SANITAIRE : tous concernés
Les professionnels comme les particuliers
Fiche pour basse cours

Le plan d'éradication des virus d'influenza concerne **tous les détenteurs de canard(s), d'oie(s) ou de volaille(s)** du département.

Il consiste à mettre en place, un dépeuplement progressif et obligatoire du Sud-Ouest, de tous ses canards et de toutes ses oies chez les détenteurs professionnels. Ce dépeuplement est vivement recommandé dans les basses-cours des détenteurs particuliers.

En parallèle, des mesures de sécurité sanitaire (biosécurité) qui deviendront permanentes doivent être instaurées par tous les détenteurs professionnels (exploitations commerciales) comme non professionnels (basse cours).

vide sanitaire et confinement :

mesures à prendre par les détenteurs commerciaux et non commerciaux de palmipèdes (oies et canards) et/ou de gallinacés (poulets, pintades, dindes, faisans, perdrix)

Le vide sanitaire : plus un palmipède dans les élevages commerciaux

Il s'instaure sur la période située entre du 18 avril au 16 mai 2016 . Il est général et coordonné sur toute la zone réglementée qui recouvre pour tout ou partie 18 départements du Sud-Ouest. Il s'impose à tous les éleveurs dits commerciaux qui ne pourront, sauf cas très particuliers, pas détenir de canards ou d'oies durant ces 4 semaines.

Par exception, si vous n'avez jamais commercialisé un canard ou une oie de votre élevage donc, si vous détenez une basse cour, il vous est possible sous conditions de les conserver. Il vous est néanmoins vivement conseillé de participer vous aussi au vide sanitaire en éliminant vos palmipèdes.

Le confinement : une obligation pour tous les détenteurs non commerciaux

Si, en tant que détenteur de basse-cour, vous souhaitez tout de même conserver vos canards et vos oies, il vous faudra confiner les oiseaux de votre basse cour du 18

Les mesures de biosécurité à appliquer dans les basse cours

- Aucune volaille (palmipèdes et gallinacés) de votre basse cour n'entre en **contact direct** avec des volailles d'un élevage professionnel ou n'a accès à un tel élevage.
- Réserver **l'accès de votre basse cour** (l'endroit où vous détenez vos oiseaux) aux personnes indispensables à sa gestion.
- l'approvisionnement en **aliments et en eau de boisson** est protégé d'un accès par les oiseaux sauvages. Le stock d'aliment est protégé.
- la **litière neuve** est protégée et entreposée à l'abri de l'humidité et de toute contamination, sans contact possible avec des cadavres.
- Ne jamais utiliser d'**eaux de surface** (eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée...) pour le nettoyage de votre élevage.
- les **cadavres** sont isolés et protégés avant leur enlèvement.
- Si vous constatez une **mortalité anormale** : conservez le(s) cadavre(s) et contactez immédiatement la DDCSPP au 05.53.03.65.00 ou votre vétérinaire.

Les recommandations sanitaires

POUR VOUS

- ✓ Portez des bottes, une blouse dédiée et éventuellement des gants pour soigner vos oiseaux. Exercez une surveillance quotidienne de vos oiseaux.
- ✓ Lorsque vous quittez votre zone d'élevage, laissez vos équipements dédiés à l'entrée de ce dernier.
- ✓ Dans tous les cas, lavez régulièrement vos bottes, blouses et gants à l'eau chaude et au détergent (le virus est sensible à la chaleur >50°C) ou désinfectez-les. Aucune souillure ne doit persister. Lavez aussi régulièrement le matériel d'élevage (fourches, mangeoires...)
- ✓ Lavez soigneusement vos mains à l'eau chaude et au savon après avoir été en contact avec des oiseaux.

POUR VOS OISEAUX

- ✓ Clôturez et couvrez l'enclos dont disposent vos volailles pour éviter tout contact avec d'autres oiseaux domestiques ou sauvages.
- ✓ Empêchez tous contacts entre vos animaux domestiques (chiens, chats) et vos volailles.
- ✓ Les fientes et fumiers peuvent être compostés à proximité de la basse cour, mais ne doivent pas être transportés en dehors de l'exploitation avant une période de 2 mois. Au-delà de cette période, l'épandage est possible.

Les sanctions en cas de non-respect

Selon les cas :

- Une procédure pénale
 - (et/ou) un abattage immédiat
 - (et/ou) pas de réintroduction pendant 60 jours.
- Si, par négligence, et du fait de la non application des mesures prescrites, votre élevage contamine un autre élevage situé à proximité, votre responsabilité pécuniaire sera engagée.



PASSAGE A LA TNT

•Le 5 avril 2016, un réglage de votre téléviseur compatible HD était nécessaire pour retrouver l'ensemble de vos chaînes avec une qualité HD

Le passage à la TNT HD a engendré une réorganisation des bouquets des chaînes dans la nuit du 4 au 5 avril. Les téléspectateurs dont le téléviseur est relié à une antenne râteau ont dû par conséquent lancer une recherche et mémorisation des chaînes à partir de la télécommande de leur téléviseur ou de leur adaptateur, le cas échéant.

•Des aides sont disponibles pour accompagner le téléspectateur

Deux types d'aides sont prévus :

✓ L'aide à l'équipement TNT HD : il s'agit d'une aide financière de 25 euros disponible dès maintenant, pour les téléspectateurs dégrévés de la contribution à l'audiovisuel public (ex-redevance) et recevant la télévision uniquement par l'antenne râteau ;

✓ L'assistance de proximité : c'est une intervention gratuite à domicile opérée par des agents de La Poste, pour la mise en service de l'équipement TNT HD. Elle est réservée aux foyers recevant exclusivement la télé par l'antenne râteau, et dont tous les membres ont plus de 70 ans ou ont un handicap supérieur à 80%. Cette aide est disponible depuis début 2016 en appelant le 0970 818 818 (appel non surtaxé).

Retrouvez toutes les informations sur le passage à la TNT HD sur le site www.recevoirlatnt.fr, ou en appelant le **0970 818 818** (du lundi au vendredi de 8h à 19h – appel non surtaxé).

CENTRES RÉGIONAUX DE LA PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE - Élections du conseil de centre

Les élections des conseillers du Centre Régional de la Propriété Forestière de la nouvelle région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes auront lieu au premier trimestre 2017.

Le collège départemental de ce conseil est élu pour chaque département par les propriétaires privés possédant **plus de 4 ha de bois**, ainsi que par les titulaires d'un document de gestion durable (Plan Simple de Gestion, Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles, Règlement-Type de Gestion).

Les listes électorales sont en cours d'établissement. Elles sont consultables au CRPF (adresse ci-dessous) et sur le site <http://www.cnpf.fr/elections-2017-576834.html>.

Les propriétaires concernés ont **jusqu'au 30 juin 2016** pour vérifier les éléments qui les concernent (inscription, adresse, nom du représentant pour les sociétés, groupements forestiers et indivisions), et demander le cas échéant leur inscription ou des modifications.

Ces demandes doivent être adressées au CRPF, accompagnées des pièces justificatives de la demande (voir le CRPF pour la liste des pièces à fournir).

Pour tout renseignement : **Centre Régional de la Propriété forestière d'Aquitaine**

6 Parvis des Chartrons – CS 41255 – 33075 BORDEAUX CEDEX Tél : 05 56 01 54 70

Courriel : bordeaux@crpfaquitaine.fr

Site internet : <http://www.crpfaquitaine.fr> et <http://www.cnpf.fr/elections-2017-576834.html>

PRÉVENTION DES CAMBRIOLAGES

Diffuser les bons réflexes

QUELQUES PRÉCAUTIONS CONTRE LES CAMBRIOLAGES

1 Ne laissez pas vos clés de voiture ou votre portefeuille dans l'entrée de la maison

2 Fermez vos volets (ou clayettes) Remplacez ceux qui sont cassés

3 Ne laissez pas les cartons de vos achats de valeur en évidence devant votre poubelle. Compactez-les ou recyclez-les.

4 Rangez vos armes, si vous en possédez, dans un coffret verrouillé et sécurisé

5 Verrouillez votre porte même en cas de courte absence

6 En cas d'absence, faites suivre votre courrier ou faites-le relever par une personne de votre entourage

Dissimulez vos bijoux et autres objets de valeur 7

N'inscrivez nulle part le numéro de code de votre carte bleue 8

Ne laissez pas vos clés dissimulées à proximité de votre domicile 9

Installez des dispositifs de sécurité passive 10

Ne laissez pas de support facilitant l'action d'un cambrioleur 11

Ne conservez pas d'importantes sommes d'argent en espèce 12



Promouvoir le dispositif « opération tranquillité absence »

Jeunes lycéens étrangers Colombiens et Allemands, cherchent une famille d'accueil

D'Allemagne, d'Italie, du Mexique ou d'ailleurs, de jeunes étrangers viennent en France grâce à l'association CEI-Centre Echanges Internationaux. Ils viennent passer une année scolaire, un semestre ou quelques mois au collège ou au lycée, pour apprendre le français et découvrir notre culture. Afin de compléter cette expérience, ils vivent en immersion dans une famille française pendant toute la durée du séjour. Le CEI aide ces jeunes dans leurs démarches et s'occupe de leur trouver un hébergement au sein de familles françaises bénévoles.

*Anita, jeune Italienne, a 16 ans. Elle souhaite venir en France pour 6 mois à partir du 26 Aout 2016. Elle aime la plongée sous-marine et la natation.

*Lucia, jeune Allemande de 16 ans, a de nombreux hobbies : Elle pratique le piano, le chant, aime cuisiner et jouer au tennis. Elle apprend le français depuis 3 ans.

* Mateo, Colombien de 15 ans, aime le sport et la musique. Il rêve aussi de trouver une famille chaleureuse, qui l'accueillerait pour lui donner la possibilité de mieux apprendre le français en immersion familiale et scolaire.

Ce séjour permet une réelle ouverture sur le monde de l'autre et constitue une expérience linguistique pour tous. « Pas besoin d'une grande maison, juste l'envie de faire partager ce que l'on vit chez soi ». A la ville comme à la campagne, les familles peuvent accueillir. Si l'expérience vous intéresse, appelez-nous !

Renseignements : CEI-Centre Echanges Internationaux

Isabelle Serafin – Le lieu-dit Faucherias – 24380 Creyssensac et Pissot Tél : 05.53.35.43.12 / 06.77.13.24.57

serafinisabelle@orange.fr

Bureau Coordinateur : 02.99.20.06.14 ou 02 99 46 10 32



**Semaine
de la vaccination**
du 25 au 30 avril 2016

**Les acteurs de la santé
en Aquitaine Limousin Poitou-Charentes
se mobilisent**



ars
Agence Régionale de Santé
Aquitaine-Limousin
Poitou-Charentes

Semaine de la vaccination du 25 au 30 avril 2016

**La vaccination progresse en Aquitaine Limousin Poitou-Charentes
Restons mobilisés !**

Grâce aux actions menées par l'Agence régionale de santé (ARS) et ses partenaires depuis plusieurs années, le niveau de vaccination dans la région est en voie d'amélioration. Il reste néanmoins encore inférieur à la moyenne nationale pour de nombreuses maladies. Alors RESTONS MOBILISÉS !

A l'occasion de la Semaine de la vaccination, chaque personne est invitée à vérifier la mise à jour de ses vaccins auprès d'un professionnel de santé : médecin, pharmacien, infirmière, sage-femme.

Vous en êtes où de vos vaccinations ?

Trop souvent, la réponse est « je n'en sais rien ».

Or, ne pas être à jour de ses vaccinations, c'est d'une part, se mettre en danger, et d'autre part, risquer de contaminer les personnes les plus vulnérables de son entourage : nouveaux nés, personnes âgées ou fragiles... L'objectif général de cette semaine de prévention est donc d'inciter les aquitains à faire le point et à se mettre à jour sur leurs vaccinations.

Les priorités pour 2016 : la mise à jour des vaccins

Etes-vous à jour de vos vaccins ? FAITES LE TEST !

Etre à jour c'est avoir reçu les vaccins indispensables en fonction de son âge et avec le bon nombre d'injections pour être protégé. Vous ne savez pas si vous êtes à jour de vos vaccins ? Faites le test en quelques minutes sur <https://www.mesvaccins.net/web/recommandations>

Si vos vaccins ne sont pas « à jour » ?

Il n'est pas nécessaire de tout recommencer, il suffit de reprendre la vaccination au stade où elle a été interrompue. On parle de « rattrapage ».

La vaccination, c'est à tout âge de la vie !

En 2013, le calendrier vaccinal s'est simplifié pour une optimisation du nombre de doses de vaccins et une meilleure mémorisation pour les professionnels de santé et le public. Concrètement, qu'est ce que ça change ?

- Une diminution du nombre d'injections pour une efficacité équivalente,
- Pour les adultes, des rendez-vous vaccinaux à âge fixe : 25 ans, 45 ans et 65 ans, puis tous les 10 ans au delà de 65 ans.

Un moyen simple de suivre vos vaccins : le carnet de vaccination électronique

Le carnet de vaccination électronique vous permet de savoir facilement où vous en êtes dans vos vaccins.

Créer son carnet de vaccination électronique est simple et gratuit. Il vous suffit de remplir une fiche de renseignements et de la faire valider par votre médecin traitant. Le carnet de vaccination électronique vous alerte par SMS ou mail au moment de vos rappels.

Créez votre carnet de vaccination électronique sur www.mesvaccins.net ou en téléchargeant l'application Smartphone MesVaccins.

Informez-vous, près de chez vous, sur la vaccination

Retrouvez toutes les actions mises en place dans la région (expositions, animations, information sur le carnet de vaccination électronique, vérification et mise à jour des vaccinations) pour informer le grand public sur : <http://www.ars.aquitaine.sante.fr/index.php?id=179432>

Protégeons-nous, vaccinons-nous !

LA VIE DES ASSOCIATIONS

LES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE....

- * **A.A.M.** : Mme DUBUC Véronique 05.53.24.54.71
- * **ABT** : M. GRUNBERG Yves 05.53.58.87.81
- * **ASSOCIATION des PARENTS D'ÉLÈVES de L'ÉCOLE de FAUX**:M. LEFEVRE Nicolas : 05.53.63.27. 92
- * **AMICALE des PROPRIÉTAIRES et CHASSEURS** : Mr DÉSIGNÈRE Christian 05.53.24.33.07
- * **LES BOULISTES DE FAUX** M. MAHIEU François 05.53.24.88.91 – 06.12.85.63.09
- * **2CV EN FAUXL'IES** : M. MARCOMINI Eric 05.53.24.29.09
- * **COOPERATIVE SCOLAIRE** : Mme HEYER Annabelle 05.53.24.32.17
- * **COMITE DES FÊTES** : Mme PIGEARD Betty 05.53.61.68.01
- * **CREATION ET LOISIRS** : Mme FAURE Arlette 05.53.24.03.93
- * **CYCLO CLUB FAUX FURIEUX** : M. ROMERO Emmanuel 05.53.61.08.23
- * **FOOTBALL CLUB DE FAUX** : M. FONTAYNE Olivier : 05.53.24.30.60 – fcfaux.footeo.com
- * **JAZZANOUS** : Mme TIXIER Myriam : 06.71.78.19.81 -
- * **L'ETRIER DES BASTIDES** : Mme Marie-Ange MACHOT : 06.10.16.53.60
- * **LE TEMPS DES LOISIRS (Les Aînés ruraux)**: Mme DORLÉAC Bernadette 05.53.24.31.60

Calendrier manifestations 2016

<u>DATES</u>	<u>MANIFESTATIONS</u>	<u>ASSOCIATIONS</u>
16 Avril	Théâtre - Salle des Fêtes	Création et Loisirs
30 Avril	Fête de l'association et de ses sections	Création et Loisirs
1 ^{er} Mai	Concours de pétanque - Place du Foirail	Amicale des Boulistes de Faux
1 ^{er} Mai	Omelette à l'aillet	Comité des fêtes
28 Mai	REPAS interne – RESERVÉ aux membres de l'association uniquement	Association Création et Loisirs
29 Mai	Vide grenier au stade municipal	FC FAUX
4 Juin	Concert de musique à l'église	L'Orchestre d'Harmonie (dir. Jean Ballion)
5 Juin	Jour de Fêtes dans le village et Salle des Fêtes	GIFAAM
11 Juin	Tournoi de sixte – Tournoi de FC FAUX à 9 H 00	FC FAUX
11 Juin	Concours de pétanque à 14 h 00 - Place du Foirail	Les Boulistes de FAUX
11 Juin	Les 2cv en Faux'lies - vide garage – repas en soirée - Salle des Fêtes	2CV en FAUX'LIES
12 Juin	Les 2cv en Faux'lies – balade – vide garage	2CV en FAUX'LIES
18 Juin	Fête des Ecoles	APE
13 Juillet	Concours de Pétanque en nocturne	Amicale Boulistes de FAUX
14 Juillet	Repas entrecôte - frites	Amicale Boulistes de FAUX

16 juillet	« Les tables de la Fontaine » - Place de la Fontaine	AAM
15 Août	Fête du village - Dans le Bourg	Comité des Fêtes
3 Septembre	Concours de pétanque à 19 H 00	FC FAUX
15 Octobre	Repas de fin de saison - Salle des Fêtes	Les Boulistes de FAUX
3 Décembre	Soirée de la Saint Nicolas	APE
31 Décembre	Réveillon ouvert à tous	Amicale Boulistes de FAUX



ABT

Le Samedi 16 Avril 2016, de 9h30 à 16h aura lieu au stand de tir de ASSOCIATION BERGERACOISE DE TIR (ABT) à CANGUILHEM, la 3^e étape du Circuit Régional Armes de Poing, après Agen et Mont (64).

Cette manifestation de tir de précision et de vitesse sur cibles carton permet à tous les clubs de tir d'Aquitaine qui le désirent de se confronter. Chaque club peut présenter autant de tireurs qu'il le désire mais seuls les 4 meilleurs scores de chaque club donneront le classement final des clubs.

Le midi, un repas sous tente sera servi aux compétiteurs dans une saine ambiance d'amitié, afin de leur permettre de se retrouver et d'échanger leurs points de vue.

L'accès aux visiteurs de la commune de Faux et de ses environs est possible afin de permettre la découverte d'une activité excellente pour la concentration.

Rappel historique :

Dans les années 1880, un certain baron Pierre de Coubertin se distingue particulièrement au tir sportif puisqu'il remporte à sept reprises le titre de champion de France pistolet.

Le même baron, rénovateur des Jeux Olympiques modernes en 1896, imposait sans difficulté sa discipline de prédilection aux premiers JO d'Athènes.

Imposer est d'ailleurs un bien grand mot, tant le tir sportif était déjà mondialement prisé.

Depuis, ce sport est devenu, à l'échelle universelle, le deuxième sport individuel le plus pratiqué derrière le golf...

L'ABT



LES BOULISTES DE FAUX

1^{ER} MAI à 9 H 00

Concours de pétanque en doublette
10€ par équipe
Lots : Jambon, Ricard, Whisky ...

Venez nombreux

Le Président 06 12 85 63 09

11 JUIN à 14 H 00

Concours de pétanque en doublette
10€ par équipe
Lots : Jambon, Ricard, Whisky, Vin...

Venez nombreux

Le Président 06 12 85 63 09

FAUX

1^{er} MAI 2016

9H00 Concours de Pétanque

Organisé par les Boulistes de Faux

Place du Foirail

Engagement en doublette : 10 €

12H OMELETTE A L'AILLET

6€

Assiette
Omelette,
Salade,
Fromage,
Pain,
Boisson.

Place du Foirail

Organisé par
Le Comité des Fêtes



Pour une meilleure organisation,
pensez à vous inscrire :

05 53 24 34 79

05 53 61 68 01

FAUX en Périgord

11/12 JUIN 2016

2cv en faulxlie's

Samedi 11 *Après Midi*

Rassemblement 2CV

Bourse pièces toutes marques

Concours de pétanque

Repas musical

Dimanche 12 *Journée*

Vide grenier

Expo 2 CV et Balade

Bourse pièces Toutes marques

Restauration et buvette sur place

Réservations : 05 53 24 29 09 - 06 72 44 59 70

Mail: marcomini2cv@orange.fr





LES 2 CV EN FAUXLIE'S

SAMEDI 11 JUIN 2016

REPAS MUSICAL OUVERT A TOUS

À PARTIR DE 19H30

15 €

PUNCH AU KIWI
PÂTÉ DE CAMPAGNE / CRUDITÉS
MOULES MARINIÈRES / FRITES
SALADE
FROMAGE
BABA AU RHUM
CAFÉ
¼ DE VIN ROUGE OU ROSÉ

CRÉATION et LOISIRS - section Théâtre

La première représentation s'étant jouée à guichets fermés "**LES FOLIES FALLOISES**" se produiront une seconde fois **le samedi 16 avril 2016 à 20 h 30 à la salle des fêtes de FAUX.**

Réservation au **05 53 24 36 71 (H.R.)** ou par mail :
mauricette.potier@orange.fr

FAUX

VIDE-GRENIER

Dimanche

29 MAI

05.53.24.34.72

06.20.61.16.36

*Au stade municipal
Organisé par le Football Club de Faux*



Football Club de FAUX

REJOINS-NOUS !



**TU ES NÉ ENTRE 2006 et 2011 ?
TU ES UNE FILLE OU UN GARÇON ?
TU SOUHAITES FAIRE DU FOOT ?
C'EST POSSIBLE !**



**REJOINS-NOUS AU STADE DE FAUX POUR UN APRES MIDI DÉCOUVERTE,
SUIVI D'UN GOÛTER :**

Le SAMEDI 16 AVRIL à partir de 13H30

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à nous contacter au 06.20.61.16.36 - Audrey

AUTRES MANIFESTATIONS ET ASSOCIATIONS

29^{ème} édition GRAPPE DE CYRANO

La 29^{ème} édition de la Grappe de Cyrano aura lieu le 29, 30 Avril et 1^{er} Mai 2016.

**Le Dimanche 1^{er} Mai 2016, la course passera sur la Commune de FAUX
au lieu-dit « La Micalie » entre 8h30 et 11h30.**

LE GIFAAM

Le GIFAAM organise un atelier de création de décors pour JOUR DE FÊTES le
MERCREDI 20 AVRIL de 14h à 18h à la salle des fêtes de FAUX.

PARENTS et ENFANTS nous vous attendons: renseignements auprès de NELLY : **07 86 37 97 78**

Nous recherchons toujours des livres pour recyclage et transformation : point de collecte le jeudi soir à l'ancienne bibliothèque de FAUX.



	DATE	HORAIRES	LIEU
ATELIERS DU JEUDI	TOUS LES JEUDIS	à PARTIR DE 19H	BIBLIOTHÈQUE DE FAUX
ANIMATIONS DU SAMEDI	16/04/2016	14H-18H	PRÉFABRIQUÉS DE FAUX (ÉCOLES)
ANIMATIONS DU SAMEDI	30/04/2016	14H-18H	PRÉFABRIQUÉS DE FAUX (ÉCOLES)
ANIMATIONS DU SAMEDI	21/05/2016	14H-18H	SALLES DES FÊTES DE ST AUBIN DE LANQUAIS
ANIMATIONS DU SAMEDI	28/05/2016	14H-18H	SALLES DES FÊTES DE ST AUBIN DE LANQUAIS
JOUR DE FÊTES	05/06/2016	10H-18H	VILLAGE DE FAUX

Eveil sonore et musical – bébés lecteurs :

Tous les jeudis de 9 h 30 à 10 h 30 - salle du conseil de Saint-Aubin de Lanquais

A l'attention des parents ayant des enfants de 0 à 3 ans.

Etienne ROUX, animateur de l'atelier Eveil Sonore et Musical, le Point Lecture de Saint-Aubin de Lanquais en collaboration avec la Bibliothèque Départementale de Prêt de la Dordogne et la mairie de Saint-Aubin de Lanquais vous proposent pour le 1^{er} semestre 2016, une animation à destination des tout-petits.

Tarif : Eveil Sonore et Musical : 6 € la séance. Bébés Lecteurs : gratuit.

Renseignements et inscriptions au 05 53 22 84 98 (de 10 h 00 à 12 h 00)

Calendrier :

Eveil Sonore et Musical	Bébés Lecteurs
Jeudi 14 avril 2016	Jeudi 19 mai 2016



Jeudi 28 avril 2016
Jeudi 12 mai 2016
Jeudi 26 mai 2016
Jeudi 9 juin 2016
Jeudi 23 juin 2016

Jeudi 2 juin 2016
Jeudi 16 juin 2016
Jeudi 30 juin 2016



COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS

Dans le tambourinaire du mois de février nous vous avons informés de la mise en place de la collecte au moyen d'une benne bi-compartmentée ; la collecte des déchets ménagers sera effectuée par l'utilisation d'une benne « robotisée ».

**Chaque foyer sera équipé gratuitement
d'un bac à couvercle noir et d'un bac à couvercle jaune (remplaçant le sac jaune)**

La distribution de ces bacs sera effectuée au porte à porte par les agents du SMD3, dès qu'ils ont été livrés, ils pourront être utilisés.

Si vous ne vous trouviez pas à votre domicile les jours de la distribution.

Un courrier a été déposé dans votre boîte aux lettres accompagné d'un questionnaire à retourner soit par mail à infocollecte@smd3.fr, soit par voie postale : SMD3 – à l'attention Emilie PONARD- 3 rue EMILE ZOLA 24100 BERGERAC, soit à compléter en direct par téléphone au 05 53 58 55 59 ou au n° vert 0 800 942 601 (du lundi au jeudi de 8h30 à 12h – 13h30 à 17h et 16h00 le vendredi). Ces démarches permettront d'enregistrer les bacs qui seront par la suite livrés sans que la personne soit présente à son domicile.

Concernant les points de regroupement existants, ils seront maintenus et renforcés d'un bac à couvercle jaune pour accueillir les déchets recyclables. De nouveaux points seront créés sur les secteurs difficiles d'accès (route étroite, impossibilité de faire demi-tour, etc).

Une information en porte à porte sera aussi réalisée auprès des foyers concernés.

La distribution des conteneurs est reprogrammée pour la période du 18 au 21 Avril 2016, ce planning peut évoluer en fonction de la vitesse de distribution, de la météo.

Nous confirmerons les dates de distribution par voie d'affichage aux lieux habituels.

ZOOM sur les bacs à couvercle jaune :

- Il remplace le sac jaune.
- Il accueille les déchets recyclables, c'est-à-dire les emballages en plastique, en aluminium, en acier, en carton et les papiers, qui seront désormais à déposer « **EN VRAC** » dans ces nouveaux bacs.
- Attention** : les cartons volumineux n'y sont pas acceptés. Merci de les apporter à la déchèterie.



RAPPEL : Le VERRE est à déposer dans les bornes à verre à votre disposition sur la commune

Vous pouvez contacter le SMD3 pour toute information supplémentaire aux coordonnées suivantes :
Service *Communication et Prévention déchets* au 05.53.45.65.87 ou au 06.34.17.74.32, ou par courriel :
contact@smd3.fr

Les bacs actuels que vous possédez, seront récupérés dans un deuxième temps par la Commune de FAUX.

QUELQUES RENSEIGNEMENTS UTILES

LE BUREAU DE LA MAIRIE

Est ouvert au public les :
Lundis – Mercredis - Vendredis,
De 14 heures à 18 heures 30.

Courriel : faux24.mairie@wanadoo.fr
☎ 05.53.24.32.40 et 09.77.44.58.96
📠 09.70.62.53.28.



AGENCE POSTALE
COMMUNALE

L'AGENCE POSTALE COMMUNALE

De FAUX est ouverte,
Les après-midi,
Du lundi au vendredi de 14h à 17h.

MARCHÉ du VENDREDI

Celui-ci a lieu sur la Place du Foiraill
Partie goudronnée,
Tous les vendredis matins
De 9 h à 12 h 30.



LE RAMASSAGE DES POUBELLES

est effectué le **Lundi matin**
Et le **jeudi matin** en période estivale
(juillet-août)

LA DÉCHÈTERIE D'ISSIGEAC

Depuis le 1^{er} janvier 2016, de nouveaux horaires pour les déchèteries du bergeracois sont mis en service.

Veillez les trouver ci-dessous :

Horaires des déchèteries du Bergeracois

	Bergerac		Saint Pierre d'Eyraud		Issigeac		Sigoulès	
Lundi	9h - 12h	14h - 18h	9h - 12h	13h30 - 17h			9h - 12h	13h30 - 17h
Mardi	9h - 12h	14h - 18h		13h30 - 17h		13h30 - 17h		
Mercredi	9h - 12h	14h - 18h	9h - 12h	13h30 - 17h		13h30 - 17h	9h - 12h	13h30 - 17h
Jeudi	9h - 12h	14h - 18h		13h30 - 17h				13h30 - 17h
Vendredi	9h - 12h	14h - 18h	9h - 12h	13h30 - 17h		13h30 - 17h		
Samedi	9h - 12h	14h - 18h	9h - 12h	13h30 - 17h	9h - 12h	13h30 - 17h	9h - 12h	13h30 - 17h
Dimanche	10h - 12h	14h - 16h						

Les modalités de remise de carte d'accès des déchèteries restent inchangées à savoir présentation à l'antenne Bergerac du SMD3, 3 rue Emile Zola, 24100 BERGERAC :

- d'une pièce d'identité,

- de la carte grise du véhicule,
- d'un justificatif de domicile.

Les déchèteries sont fermées les jours fériés et rendues inaccessibles au public en dehors des heures d'ouverture.

Téléphone/FAX : 05.53.73.34.46

PERMANENCES

Mme IMBERT ASSISTANTE SOCIALE de la Direction Départementale de la Solidarité et de la Prévention tient une permanence
Le **Jeudi**, à partir de 9 heures 30, sur rendez-vous à la Mairie d'ISSIGEAC,
☎ 05.53.58.75.95 (ou bien les autres jours 05.53.02.06.10).

(Famille, contrats, travail, pénal, procédures) au Centre Intercommunal d'Action Sociale de LALINDE, 2, Rue Péchaud.
Le 4^{ème} jeudi du mois de 14h à 16h
☎ 05.53.35.34.03.



santé
famille
retraite
services

M.S.A
sur rendez-vous par téléphone au 08.11.65.65.66
31, place Gambetta BERGERAC

C.I.A.S d'ISSIGEAC (Aides ménagères)
Permanences ouverture au public mardi – jeudi – vendredi de 9h à 12h
Prendre rendez-vous pour les autres jours de la semaine
☎ 05.53.58.70.90.

21, rue Sauveterre 24560 ISSIGEAC

C.I.A.S d'EYMET
☎ 05.53.22.98.16

S.S.I.A.D
Route d'Eymet à ISSIGEAC
Permanence administrative le jeudi de 15 h à 16 h 30,
☎ 05.53.74.26.25

CAISSE PRIMAIRE d'ASSURANCE MALADIE

tous les jours de 8h30 à 16 30
2, Boulevard du 8 Mai à BERGERAC.
☎ 05.53.35.60.00.

3646

INFO DROITS

Information juridique gratuite



CARSAT

du lundi au vendredi de 8h à 12 h et de 13 h à 16 h 30,
1-3 Avenue du Professeur Calmette à BERGERAC
☎ **3960** ou **09.71.10.39.60**
Numéro unique pour l'Aquitaine
05.47.56.92.19

Le CICAS (Retraite complémentaire des salariés) sur rendez-vous, tous les lundis de 9h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16h, Centre Jules Ferry, Salle 1 – Place Jules Ferry à BERGERAC.
☎ **0 820 200 189** du lundi au vendredi de 9 h à 18 h

C.E.D.I.F.F.

(Centre d'Ecoute de Documentation et d'Information des Femmes et de la Famille) du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h à 17 h - 21, Boulevard Jean Moulin à BERGERAC.
☎ 05.53.63.32.30.

CONCILIATEUR de JUSTICE

Monsieur J.M. TRICHET, que vous pouvez joindre à la MAISON de JUSTICE et du DROIT de BERGERAC, 3 Rue d'Albret, ou au 05.53.73.24.77.

Jour de permanence : chaque 3^{ème} jeudi du mois partir de Janvier 2015
ISSIGEAC : de 10h00 à 12h00 en Mairie
EYMET : de 14h00 à 17h00 en

Communauté de communes.

LA MAISON de la JUSTICE et du DROIT

Aide au logement, information des femmes et de la famille, fédération des consommateurs, protection judiciaire de la jeunesse, aide aux

victimes, conciliateur, médiation familiale du lundi au vendredi de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 18 h, - 3, Rue d'Albret à BERGERAC.

☎ 05.53.73.24.77

Pour rencontrer, sur rendez-vous, tous les professionnels du domaine juridique.

MEMENTO

POMPIERS 18 SAMU 15

GENDARMERIE d'ISSIGEAC 17 N°05.53.73.52.80 Permanences Lundi – Mercredi après-midi Dimanche matin

MAIRIE de FAUX	05.53.24.32.40 09.77.44.58.96 Télécopie 09.70.62.53.28
AGENCE POSTALE DE FAUX	05.53.57.72.69
COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTES SUD PERIGORD	05.53.22.57.94
PRESBYTERE - EYMET	05.53.23.82.10
LA POSTE à ISSIGEAC (Guichet) (Distribution)	05.53.58.70.49 05.53.22.70.29
SPANC ccpsp24.spanc@orange.fr	05.53.22.57.94 ou 07.87.11.97.49
COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTES SUD PERIGORD (scolaire) Secrétariat ÉCOLE d'ISSIGEAC ÉCOLE de FAUX	05.53.24.98.46 05.53.58.70.71 05.53.24.32.17
C.I.A.S. d'ISSIGEAC	05.53.58.70.90
OFFICE du TOURISME d'ISSIGEAC	05.53.58.79.62
DECHETERIE d'ISSIGEAC	05.53.73.34.46
AMBULANCES d'ISSIGEAC	05.53.58.73.83
TAXIS RAYMOND – ISSIGEAC et FAUX	05.53.61.76.74 06.74.84.39.39
HÔPITAL - BERGERAC	05.53.63.88.88
PHARMACIES à ISSIGEAC - des TILLEULS - HUMPHRIES	05.53.58.60.64 05.53.58.70.10
CABINET MÉDICO – DENTAIRE ISSIGEAC	05.53.58.71.33

INFIRMIERES à FAUX Mmes Christine MARTIN-VERBEKE, Françoise CHARRIER, Sandra GOUIN et Delphine POLET	06.88.20.28.57
INFIRMIER(ES) - POTIER C. et Didier DERET à ISSIGEAC - M. ADELAÏDE à BOUNIAGUES - B. LACOSTE-LAFOSSE à BOUNIAGUES	05.53.74.86.58 06.84.36.12.83 05.53.23.35.72 06.76.82.89.76 06.71.24.00.88
KINESITHERAPEUTES - S. GLORIEUX à ISSIGEAC - Mme BORINI Marcella à BOUNIAGUES - S. POIRIER à FAUX	05.53.24.12.37 06.20.92.01.83 05.53.22.89.05 06.28.69.40.30
OSTÉOPATHES M. POIRIER – MME POIRIER BOUNIAGUES - M. CHAPUIS à ISSIGEAC - Melle CHATEAUREYNAUD à ISSIGEAC	05.53.63.90.50 06.72.65.41.21 06.62.95.65.26
PEDICURE PODOLOGUE MONNIER A. à ISSIGEAC	06.61.69.36.06
PSYCHOPRATICIENNE TOURRES P. à BOISSE	06.88.55.78.93
VÉTÉRINAIRE C. MEERTS à MONSAGUEL	05.53.24.20.11
S-PREFECTURE BERGERAC	05.53.61.53.00
CENTRE IMPÔTS BERGERAC	05.53.63.67.20
TRESORERIE MUNICIPALE	05.53.57.25.62
E.D.F Dépannage	09.72.67.50.24
SAUR Accueil client et	05.81.31.85.03

branchements	
SAUR dépannage 7j/7j	05.81.91.35.04
SECOURS CATHOLIQUE	05.53.57.73.72
DAC CROIX ROUGE -	05.53.61.08.46

BERGERAC	
AEROPORT Roumanières http://www.bergerac.aeroport.fr/	05.53.22.25.25

PAROISSE SAINT MARTIN DE VIGNES

Tél : 05.53.23.82.10

(Presbytère d'EYMET)

Une messe est célébrée chaque dimanche

à 9h30 à ISSIGEAC et à 11h15 à EYMET

Samedi 23 Avril 18h00 Confirmation à EYMET

Dimanche 15 Juin 10h30 Profession de Foi à EYMET

Dimanche 22 Juin – 11h15 – 1^{ère} Communion à EYMET

Dimanche 29 Juin- 10h30- 1^{ère} Communion à ISSIGEAC

SI SERVICES METEO DE BERGERAC
 Les gæ BERGERAC les
 mæ
 En ca: ☎08.92.68.02.24 CIN
 u **PHARMACIES DE GARDE**
 Vous si Les pharmacies de garde sont n de
 affichées en Mairie

LISTE DES COMMERÇANTS ET ARTISANS ET PROFESSIONS LIBERALES

ARTISANS

DECONINCK Christophe (Paysagiste, Création et Entretien Espaces Verts)- La Cabane – 05.53.61.37.45 - ou 06.69.44.54.88

DUARTE FRERES (Multi-services, Maçonnerie, Plomberie, Petits travaux) – 06.26.73.43.13 ou 05.53.61.37.59

DUBUC Bernard (Nettoyage des systèmes d'extraction des cuisines professionnelles, expertises insectes et amiante) – 05.53.24.54.71

GORSE Roland (Fermetures alu, PVC, stores, serrurerie) Les Galis – 06.45.65.57.56 – courriel rg24@live.fr

LARDEYROL Jean-Jacques (Maçonnerie, Couverture) – Les Galis – 05.53.24.32.58

MARSAL Eric (Peinture, Vitrierie) – Lajasse – 05.53.63.21.10

MATHIEU Gérard (Travaux Agricoles, Transport) – Fontaud – 05.53.24.32.44

MAZEAU Franck (Parcs et Jardins) – Les Grèzes – 05.53.57.15.32 ou 06.20.01.36.44

MILLING Clare Joanna (Couture et Tapisserie) – Le bourg – 05.53.57.17.74

ROQUET Daniel (Architecte) - Le Buth – 05.53.23.60.32

SAINT AMAND Yves (Rénovation et création de Salle de bains – Carrelage –Plomberie-Sanitaire-Chauffage) Le Buth 05.53.57.06.01 – 06.84.98.47.37

SOUKUP Frédéric (Peinture, décoration) – La Robertie – 05.53.22.04.53 ou 06.79.23.83.46

STEYAERT Gaëtan (Petits travaux à domicile) – Le Buth – 05.53.57.48.53

STEYAERT Miguel (Electricité) – Le Buth – 05.53.24.16.34 ou 06.22.07.11.97

VERGNOLLE David (Mécanique Automobile et Motoculture) – Le Bourg – 05.53.24.32.45

COMMERÇANTS

(AGUESSE) S.A.R.L BABETTE et PHILIPPE (Centre Equestre, Poney-Club, Camping) La Métairie du Roc

05.53.24.32.57

BOILLIN Gérard et Françoise (Chambres d'Hôtes, Meublé) – la Genèbre – 05.53.24.30.21

BRETOU Daniel (Gîte rural) « Le Buth » - 05.53.61.24.45

DURAND Gilles (Meublé de Tourisme) - La Barde - 01.47.47.09.17 ou 06.03.01.02.03

gilles.durand.aumont@gmail.com www.gitedelabarde.com

GEOFFRE Distribution Ets (Vente pièces détachées automobile et agricole, équipements divers) La Cabane –

05.53.61.84.01 et 06.07.45.31.64

KALT Thérèse (Meublé de Tourisme) – Les Grèzes – 07.77.32.21.96

HONDAREYTE Jean-Marc (Camping à la Ferme) – La Micalie – 05.53.24.31.16

LABONNE VERGNAS Marie-Hélène (Productrice de volailles et bovins, vente à la Ferme) « Fontaud » - 05.53.23.40.06 ou 06.77.04.19.91

LAFOSSE Alex (Mandataire véhicules) « Les Grèzes » - 06.17.68.52.13
MALLET Hervé (Boulangerie, Pâtisserie)- Le Bourg – 05.53.24.96.11
MERLE Alain (Vente de Crêpes, gaufres, chiros) – La Robertie - 05.53.73.29.90 ou 06.10.92.80.11
TAYLOR Edward et Ineke (chambres d'hôtes) - Château Le Tour - 05.53.57.76.82 www.chateaufort.fr
VERGNOLLE David (Vente de véhicules, Motoculteurs) – Le Bourg – 05.53.24.32.45
VIVAL - Alimentation – Bar-Tabac – Presse régionale - Frédéric LEMAIRE – Le Bourg - 05.53.22.59.60
ZUCCARI Claudia (Meublé) « Lajassière » – rte de Lajasse – 05.53.24.05.99

ASSISTANTES MATERNELLES

MAHIEU Brigitte – le Bourg – 06.24.40.10.55 – 05.47.77.26.70
SENCHEM Megane – Les Grèzes – 06.37.44.90.61
VIDOTTO Simone – Lajasse – 05.53.24.31.31

PROFESSIONS LIBÉRALES

AU PÔLE BIEN ÊTRE au lieu-dit « Le Moulin »

Cabinet infirmier de FAUX exclusivement sur rendez-vous - Christine MARTIN VERBEKE - Françoise CHARRIER - Sandra GOUIN – Delphine POLET - Le Moulin – 06.88.20.28.57 - **Une permanence est assurée tous les matins sauf le dimanche.**

Kinésithérapeutes, ostéopathes, sur rendez-vous – Florent POIRIER – ostéopathie – uniquement le samedi matin à Faux – 06 28 69 40 30

Séverine POIRIER – kinésithérapie et ostéopathie – lundi après-midi et jeudi après-midi à Faux – 06 28 69 40 30

(Cabinet de BOUNIAGUES 05 53 63 90 50)

Autres

NATUROPATHE, ENERGETICIENNE : Amélie RUSCON - 06.76.04.60.74

PSYCHANALYSTE - PSYCHOTHERAPEUTE : Josette ROUSSELY – GASSEAU – 06.62.92.88.96